

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77 114

Objet

TRAVAUX D'EXTENSION DU
PORT -
RESULTATS DE L'APPEL
D'OFFRES ET MARCHÉ

DATE DE CONVOCATION

~~26 septembre 1977~~

DATE D'AFFICHAGE

~~26 septembre 1977~~

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 26

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le trente septembre à 17 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,
BOUCHET, LIS, BOUTET, NAULIN, MAURELLET, FABER, BOISARD, GUICHAOUA,
VIAUD, BOULAN, BROTEAU, BERLAND, TAP, Mme TACQUET, MM. PELLETIER,
CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. TETARD, PAPEAU par M. GUICHAOUA,
DUFEIL par M. MAURELLET, POUGET par M. BUJARD, POUMAILLOUX par M.
DUFOUR, MONTRON par Melle FOUCHE.

Absents : MM. LACHAUD

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Le 25 FEVRIER 1977, la Commission Municipale spécialement
constituée a procédé à l'ouverture des plis, concernant les deman-
des de participation à l'appel d'offres restreint avec variantes
pour les travaux d'extension du port. 22 entreprises avaient
répondu.

Le 4 MARS 1977, la Commission Municipale a procédé à
l'examen des dites demandes et a retenu 12 entreprises, à qui
a été adressé le dossier d'étude des travaux.

Le 16 Mai 1977, la commission Municipale a procédé à
l'ouverture des plis contenant les offres remises par les entre-
prises agréées et le 23 MAI 1977, la Commission Municipale a pris
connaissance de la première étude effectuée par la Direction de
l'Equipement.

De cette étude, il ressortait que seules les 5 entreprises
suivantes :

- BOUYGUES
- EUROPEENNE D'ENTREPRISES
- DODIN
- DUMEZ
- GROUPEMENT PITEL - UCE - DAVID

étaient susceptibles de réaliser techniquement et dans une marge financière acceptable les travaux demandés.

L'étude comparative des diverses propositions, faite par le Service de l'Équipement a été présentée au bureau d'appel d'offres, dans sa séance du 12 Août 1977.

Il se résume ainsi :

- Tableau annexé -

VILLE DE ROYAN

AMENAGEMENT DU PORT

DEVOLUTION DES TRAVAUX

TABLEAU COMPARATIF RECAPITULATIF

Solutions avec diorites

PITEL - U.C.E.-DAVID :	BOUYGUES :	EUROPEENNE ENTREPRISES :	A. DODIN :	DUMEZ :
<p>Variante N° 3 (déroctage et remblaiements)</p> <p>19 847 000 F</p> <p>Minimum d'aléas en ce qui concerne les fondations notamment.</p>	<p>Solution de base</p> <p>19 981 000 F</p> <p>Incertitude quant aux épaissements (sous estimation certaine).</p>	<p>Variante 1</p> <p>21 203 000 F</p> <p>Incertitude quant aux épaissements (sous-estimation certaine). Réserves quant à la stabilité des ouvrages en raison de l'élévation du niveau de la nappe, résultant du dispositif d'étanchéité mis en oeuvre dans les ouvrages.</p>	<p>Variante 2</p> <p>20 021 000 F</p> <p>Incertitude quant aux épaissements malgré la proposition de forçait. Stabilité des ouvrages non assurée.</p>	<p>Variante 1</p> <p>20 966 000 F</p> <p>Reconnaissance du terrain de fondation malaisée et difficulté d'adaptation du profil aux variations des cotes de fondation en cas de recherche d'économies en cours d'exécution. Risque de plus-values importantes sur béton d'adaptation des parties préfabriquées au sol sous jacent.</p>

Dressé par l'Ingénieur Divisionnaire T.P.F.



J. CHARDONNET.

A l'issue de la réunion, il a été décidé que les travaux seraient confiés au Groupement d'Entreprise PITEL - U.C.E. - DAVID, la solution retenue étant celle du mur-poids qui correspond à la variante N° 3 du dossier d'offres dont il a été pris connaissance à l'occasion de la réunion du 16 Mai.

Le montant de la nouvelle estimation du projet après mise au point s'établit à :

16 877 292 F - 1 896 660 = 14 980 632 F (H.T.)

La somme de 1 896 660 correspondant aux économies réalisées à l'occasion de cette mise au point.

soit (T.T.C.) : 14 980 632 x 1,176 = 17 617 223 F

Arrondi à 17 617 000 F

C'est sur ces bases qu'ont été établis le projet et le marché correspondants, annexés l'un et l'autre au rapport présenté par la Direction Départementale de l'Equipement.

Le marché a été scindé en deux tranches fonctionnelles adaptées à la solution mise au point, la plus économique, cette adaptation consistant essentiellement à réaliser sans solution de continuité l'ensemble des dragages, déroctages, remblais généraux et la majeure partie de la maçonnerie.

- la première tranche, dite tranche ferme, est estimée à : 13 907 737 F
- la seconde tranche, dite conditionnelle, à : 3 708 926 F

soit T.T.C. : 17 616 663 F

arrondi à : 17 617 000 F

La combinaison financière actuellement élaborée est la suivante :

- Subvention de l'Etat : 3 000 000 F { à raison de :
 - { 1 600 000 en 1977
 - { 1 200 000 en 1978
 - { 200 000 en 1979

A charge de la collectivité, au moyen de divers emprunts gagés sur les recettes spécifiques et la contribution annuelle départementale de :

200 000 F en 1978

300 000 F en 1979

400 000 F à partir de 1980 : 14 000 000 F

TOTAL 17 000 000 F

Les moyens de financement dont dispose effectivement la Ville de ROYAN, concessionnaire, maître de l'ouvrage sont les suivants, au titre de l'exercice 1977 :

- Subvention de l'Etat (1ère tranche)	1 600 000 F
- Prêt de la CAECL sur décision du F.D.E.S.	8 000 000 F
- Partie de l'emprunt globalisé 1977	310 000 F
	<hr/>
	9 910 000 F
	<hr/>

Le découpage en tranches fonctionnelles, tel qu'il a été présenté ci-dessus, permet de faire coïncider le montant de la première tranche : 13 910 000 F avec le financement disponible en 1977 et un prêt complémentaire en 1978.

FINANCEMENT SUR L'EXERCICE 1977

- Emprunt CAECL	3 000 000 F
- Subvention de l'Etat	800 000 F
- Emprunt globalisé	310 000 F
	<hr/>
TOTAL	4 110 000 F

FINANCEMENT SUR L'EXERCICE 1978

- Emprunt CAECL	5 000 000 F
- Subvention de l'Etat	800 000 F
- Emprunt à contracter	4 000 000 F
	<hr/>
TOTAL	9 800 000 F

Soit un total pour 1977 et 1978 égal au montant de la tranche ferme.

La réalisation des travaux, objet de cette première tranche interviendrait avec l'échéancier suivant :

- du 15.11.77 au 15.03.78	4 110 000 F
--du 16.03.78 à la fin de la première tranche	9 800 000 F
	<hr/>
	13 910 000 F

Les annuités correspondantes aux emprunts : 12 310 000 F seront financées par la majoration des redevances du Port, une subvention en annuité du Département, ainsi que par l'augmentation du trafic due à la mise en service des nouvelles installations.

La seconde tranche (dite conditionnelle) sera entreprise dès que le financement en aura été obtenu, en 1979, en utilisant d'ailleurs le montant de la T.V.A., récupérée sur le montant de la première tranche.

Le parachèvement de l'opération concernant l'aménagement des accès, les grosses réparations, le grill de carénage etc... pourrait être engagé indépendamment au fur et à mesure des possibilités financières de la Ville.

" LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le rapport présenté par M. l'Ingénieur Divisionnaire T.P.E. de la Direction Départementale de l'Équipement (Service Maritime)
- Vu les conclusions de la Commission Municipale d'appel d'offres réunie le 12 Août 1977 et la proposition retenue émanant du groupement d'entreprises PITEL - UCE - DAVID dont le siège est à EQYAN,
- Vu le financement mis en place,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 26.09.1977,
- Vu l'avis favorable de la Commission du Port, réunie le 28 SEPTEMBRE 1977,

D E C I D E :

- d'approuver les dispositions prises par le bureau d'appel d'offres et d'autoriser M. le Maire ou M. le premier Adjoint par délégation à signer l'ensemble des pièces du projet et du marché conclu avec le groupement d'entreprises PITEL - UCE - DAVID, dont le montant s'élève à 17 616 663 (T.T.C.) en situation économique de référence (MAI 1977)
- le financement correspondant à la tranche de 4 100 000 F à réaliser sur l'exercice 1977 est inscrit au budget primitif 1977, Chapitre 905 - 3 ARTICLE 233-1 et le solde sur les budgets 1978 et 1979 afin d'achever la totalité des travaux prévus au présent marché.



APPROUVÉ

Le Sous-Préfet,

[Signature]

Fait et délibéré à ROYAN les jour, mois et an susdits.
5 DEC. 1977, au registre Messieurs les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



[Signature]
Guy TETARD.